COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/82

DATE DE LA CONVOCATION

23/10/2026

DATE D'AFFICHAGE

23/10/2026

DATE AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

06/11/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-six,
Le quatre novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 octobre 2026 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Aline BILLET, Maire.

PRÉSENTS : Aline BILLET, Cyriac MILLOT, Sandrine MARCHAND, Olivier ROBERT, Alice FISCHER, Achille CHOAY, Bruno LEBRUN, Sandrine CORTES, Didier KENISBERG, Claudette DOS SANTOS, Denis LEFEBVE, Amélie CAILLE, Marie-Alice COLOMBIER, Hubert FRANCOIS, Jean-Claude GUEHENNEC, Florian LAMIOT, Jean-François LAMOTTE, Martine POYER, Sandra ROYET, Stéphane LEDOUX, Marie-Christine BERTHELOT, Thomas DROUET.

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Céline BRUISSON donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Elisabeth GANDY donne pouvoir à Aline BILLET, Eric HAMEL donne pouvoir à Thomas DROUET

ABSENTS EXCUSÉS : Christele COLOMBIER, Valérie BESNAULT, Paul BITAUD, Pascal CRINCKET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandra ROYET

OBJET : NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

VU la délibération n°26-31 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine du 9 avril 2026 fixant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

CONSIDÉRANT que la commune du Mesnil-le-Roi dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au sein de cette commission ;

CONSIDÉRANT que les représentants de la commune doivent être désignés parmi les membres du Conseil Municipal ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20261112-DEL2026-82-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/82

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages *exprimés (4 Abstentions : S. LEDOUX, MC BERTHELOT, T. DROUET + pouvoir E. HAMEL)* ;

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à main levée à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine : **Sandrine CORTES**

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : **Didier KENISBERG**

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

Pour extrait conforme,

Mme Le Maire

MAIRIE DU MESNIL-LE-ROI (Yvelines)

Aline BILLET

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20261112-DEL2026-82-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026